

**Conseil Municipal
de
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du
19 janvier 2012**

N° 01/2012

N° 39

PROCES-VERBAL

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – M. BERTHIER - M. RAMBAUD - Mme CLEMENT – M. PEPIN - Mme GAUDET – M. LEPAGE – Mme LANDER – Mme PILTÉ - Mme PRIEUX –M.MAUBERT - Mme VALS - Mme BERTHELIER - Mme HEUGUES – M. POMPON – M. BORDOT – Mme MASSOULINE – M. YILMAZ - Mme BENALI - M. CHUPAU – Mme BAYRAM – Mme MAMERT – M. KHALID - M. BOULAY –

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. PATUREAU à M. PEPIN
- Mme BEDEZ à Mme VALS
- Mme LAMA à Mme CLEMENT
- Mme.DOUCET à M. BERTHIER
- Mr.OREN à M.BOULAY
- M. DOGANER à M. RAMBAUD
- Mr. M'HIR à Mme.PRIEUX
- Mme.BASSOUM à Mme.LANDER

ABSENT ET EXCUSES :

- M. HUC

SECRETAIRE DE SEANCE:

- M. BOULAY

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 janvier 2012

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

FINANCES

(Rapporteur : M. le Maire)

- 1- Budget principal de l'exercice 2011 : décision modificative n° 5
- 2- Budget principal 2012 : Décision d'investissement anticipé
- 3- Budget annexe 2011 du Restaurant sur le lac : décision modificative n° 4
- 4- Avance de subvention 2012 à l'association Union Sportive de Chalette
- 5- Collège de Ferrières: répartition des charges du gymnase au titre de l'année 2011/2012

AFFAIRES GENERALES

(Rapporteur : M. le Maire)

- 6- Rapport annuel de l'AME pour 2010 – communication au Conseil municipal
- 7- Prêt de salles communales pour les élections présidentielles et législatives de 2012

ENVIRONNEMENT - URBANISME

(Rapporteur : M. Pépin)

- 8- Dépôt d'un dossier de permis de construire : avenue Jean Jaurès
- 9- Dépôt d'un dossier de permis d'aménager : rue du Gué aux Biches
- 10- Signature d'un bail avec M. BARBE : site naturel du grand et petit Rozeau
- 11- Alignement rue de la Lisique : acquisition auprès de M. FORITE et Mme MAURY

AFFAIRES SCOLAIRES

(Rapporteur : M. Patureau)

- 12 Demande de subvention à l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing pour l'organisation de l'activité « Orchestre à l'école »

SOLIDARITÉ
(Rapporteur : Mme Berthelier)

13- Signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

PERSONNEL COMMUNAL
(Rapporteur : M. Berthier)

14- Mise à jour du tableau des effectifs

15- Convention avec l'association « Comité des Œuvres Sociales » du personnel communal

DIVERS
Rapporteur : M. le Maire

16- Compte rendu de la délégation d'attributions à Monsieur le Maire.

MOTION
(Rapporteur : M. le Maire)

17- Précisions du Conseil Municipal de Chalette sur Loing relatives au rapport annuel de l'AME pour 2010

- questions diverses

- questions des conseillers municipaux

Monsieur le Maire : Vous trouverez sur table trois projets de délibérations qui n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour et que je vous propose d'ajouter :

- la 9 bis qui a pour but de m'autoriser à déposer un permis de construire au stade du Bouy,
- la 12 bis qui est une avance à la coopérative d'une école pour le financement des transports d'une classe de découverte, et
- la 14 bis qui concerne les cadeaux destinés au personnel communal à l'occasion des départs en retraite.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à procéder à ces modifications de l'ordre du jour

AFFAIRE N°1 :
Budget principal de l'exercice 2011
Décision modificative n°5

Directeur de secteur : Nathalie PAY

Service : Finances

Affaire suivie par : Nathalie PAY

Monsieur le Maire : Afin d'intégrer les travaux en régie et d'effectuer les derniers ajustements, je vous propose la présente décision modificative N°5 ci-annexée au budget primitif de l'exercice 2011, laquelle présente les résultats suivants :

- Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 111.985 € (cent onze mille neuf cent quatre vingt cinq euros)
- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 331.870 € (trois cent trente et mille huit cent soixante dix euros)

Enfin, conformément à l'arrêté du 22 décembre 2006 modifiant les modalités de présentation des décisions modificatives, elles doivent être présentées en respectant la maquette applicable au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2312-1 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VOTE par chapitre la présente décision modificative N°5,

PRECISE que le document budgétaire est annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

Interventions inaudibles, matériel défectueux.

AFFAIRE N°2 :
Budget principal 2012 :
Décision d'investissement anticipé

Directeur de secteur : Nathalie Pay

Service : Service Financier

Affaire suivie par : Correia Marie-Josée

Monsieur Le Maire : Je vous rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, le Maire, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Je vous propose donc de délibérer sur les affectations suivantes par fonction et sous-fonction.

Fonction	Sous Fonction	25 % des crédits ouverts du BP 2011	Montant total par Fonction
900	2	70 585	70 585
902	1	772 045	778 250
	5	6 205	
903	1	2 845	12 270
	2	9 425	
904	1	53 630	55 985
	2	2 355	
905	1	750	825
	2	75	
906	1	690	51 765
	4	51 075	
907	1	1 965	1 965
908	1	40 125	419 650
	2	379 525	
911		177 752	177 752
912		250	250

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 1612-1 DU CGCT,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2012 par fonction et sous fonction selon le tableau ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

AFFAIRE N°3 :
Budget annexe du restaurant sur le lac
De l'exercice 2011 : décision modificative n°4.

Directeur de secteur : Nathalie PAY

Service : Financier

Affaire suivie par : Nathalie PAY

Monsieur le Maire : afin d'ajuster les dernières opérations comptables, je vous propose la présente décision modificative n°4 ci-annexée au budget primitif de l'exercice 2011, laquelle présente les résultats suivants :

- section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 2.675 € (deux mille six cent soixante quinze euros).

Je vous précise, par ailleurs, qu'elle a été soumise au conseil d'exploitation du restaurant sur le lac le 10 janvier 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2221-63 et R.2221-83 du CGCT,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VOTE par chapitre la présente décision modificative n°4 relative au budget primitif 2011 du budget annexe du restaurant sur le lac,

PRECISE que la décision modificative n°4 est jointe en annexe de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

AFFAIRE N°4 :
**Avance de subvention 2012 à l'association Union Sportive
de Chalette**

Directeur de secteur : Nathalie Pay

Service : Service Financier

Affaire suivie par : Nathalie PAY

Monsieur Le Maire : Par lettre du 9 janvier 2012, Monsieur Le Président de l'association de l'USC club omnisports m'a adressé une demande d'avance à hauteur de 12.500 euros sur la subvention 2012 afin de permettre aux différentes sections sportives de fonctionner d'ici le vote des subventions aux associations qui aura lieu au mois de février 2012.

Je vous propose donc d'approuver le montant de cette avance au titre de l'année 2012.

Je vous précise par ailleurs que les crédits seront inscrits au compte 6574/924.0 dans le budget primitif 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le rôle majeur de l'Union sportive de Chalette dans le développement de la pratique sportive locale,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser à l'association de l'Union sportive de Chalette la somme de 12.500 euros à titre d'avance sur la subvention 2012.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

Intervention inaudible, matériel défectueux.

AFFAIRE N°5 :
Collège de Ferrières
Répartition des charges du gymnase
Au titre de l'année 2011/2012

Directeur de secteur : Nathalie Pay

Service : Service Financier

Affaire suivie par : Correia Marie-Josée

Monsieur Patureau : Par lettre du 14 décembre 2011, Monsieur Le Président de la communauté de communes des quatre vallées m'a adressé la répartition des charges de fonctionnement du gymnase du collège de ferrières pour les dépenses 2011/2012.

Ainsi, la part de la commune de Chalette-sur-Loing est de 228 euros pour 2 élèves soit 114 euros chacun.

Je vous propose d'autoriser Monsieur Le Maire à régler cette somme à la Communauté de communes sachant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011 au compte 657351/9222.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à régler la somme de 228 euros à la communauté de communes des quatre vallées.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	---

AFFAIRE N°6 :
Rapport annuel de l'AME pour 2010 – Communication au
Conseil municipal

Directeur de secteur : M. LOPEZ

Service : DGS

Affaire suivie par : L. SUEUR

Monsieur le Maire :

Le rapport annuel 2010 de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.) nous a été transmis, accompagné des annexes suivantes :

- rapport sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères 2010
- rapport sur le prix et la qualité du service de transports urbains 2010
- rapport sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage 2010
- rapport sur le prix et la qualité du service de production et stockage de l'eau potable et de l'assainissement
- compte administratif général, Assainissement, Grande Prairie et ZI Amilly et lotissement ilot 22 sur les terres de l'hôpital à Villemandeur.

La délibération présente les éléments issus de l'examen de ces rapports d'activité. Les rapports intégraux visés ci-dessus sont à la disposition de la population en mairie, à la Direction générale des services.

Le rapport annuel 2010 de l'AME appelle de ma part les observations suivantes :

1) Le développement économique et touristique

Le rapport de l'AME évoque les 32 dossiers économiques sur lesquels ont travaillé les services de l'agglomération, et précise que le potentiel d'emplois pour ces projets est de l'ordre de 561 personnes.

A titre de comparaison, 19 dossiers avaient été traités pour l'année 2009.

A noter la continuité du dossier d'implantation de l'usine ICT, en lien avec le syndicat mixte Arboria, avec la création de 150 emplois.

En ce qui concerne le FISAC II, il faut rappeler que l'AME avait lancé ce dossier à l'automne 2008, et que son accusé de réception par les services de l'Etat ne nous est parvenu qu'en juin 2010. De plus, les montants des subventions allouées au titre du dispositif, communiqués en novembre de la même année, se sont plutôt révélés décevants :

- 40 000 € pour la place Lavoisier (pour plus de 220 000 € de travaux)
- 10 500 € pour la rue Nourry (pour plus de 102 000 € de travaux)
- 4 400 € pour les animations projetées par l'union commerciale (pour un devis de plus de 40 000 €).

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 19 janvier 2012

Nous ne pouvons de plus que constater la totale inertie de l'agglomération sur les zones commerciales implantées sur le territoire de notre commune, notamment Saint Gobain, alors qu'il s'agit de la première de ses compétences obligatoires.

En matière d'insertion et d'emploi, il faut noter une amélioration en 2010 du suivi de la charte d'insertion ANRU, grâce au partenariat avec la Maison de l'Emploi (MEEL).

Sur le plan touristique, la contribution de l'AME à l'office du tourisme s'est élevée à près de 170 000 € (contre 158 000 € en 2009). A noter que le nouvel OTSI a ouvert ses portes en mai 2010.

2) La politique de la Ville et les affaires sociales

En 2010, le CUCS conclu entre l'agglomération et l'Etat aura en partie permis le financement de 19 actions, à hauteur de 272 000 € (moins de 24% des dépenses totales engagées).

2 de ces actions étaient portées par le service jeunesse de Chalette : les actions « permis de conduire » et « Festivals, musique, prévention ». Le coût global de ces actions a été de près de 40 000 €, dont 14 500 € financés par les crédits de l'Acisé et de l'AME dans le cadre du CUCS.

En matière de sécurité et de prévention, l'année 2010 a été celle de la signature du nouveau COPS (2009-2012) et de la charte de déontologie qui y est associée. L'accent mis sur la vidéoprotection a fait l'objet de la part de la Ville de réserves quant à l'efficacité de ce système.

Rappelons que par délibération du 16 décembre 2010, le conseil communautaire a validé la création d'une police intercommunale et approuvé la modification des statuts de l'AME induite par ce nouveau service reconnu d'intérêt communautaire.

Cette police intercommunale, dont la création est préconisée par le COPS, s'exerce uniquement en zone gendarmerie et sur les territoires des communes de Cepoy, Corquilleroy, Pannes et Paucourt, et ne concerne donc pas notre ville.

En ce qui concerne le dispositif « Agents de Tranquillité Publique », nous avons en 2010 constaté une amélioration de la circulation de l'information entre ce service de l'AME et la police municipale, suite à la mise en place de réunions plus régulières.

3) L'aménagement de l'espace, l'environnement

Le projet urbain de rénovation du quartier « du Plateau » a poursuivi en 2010 sa phase opérationnelle, avec le lancement de la première tranche des travaux de réfection des espaces publics sur notre commune et le lancement de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un PIMM'S au sein de l'équipement intercommunal qui sera implanté bd Kennedy à Montargis, face aux commerces chalettois.

L'année 2010 a également vu la mise en place de 3 permanences hebdomadaires de la GUP dans la salle municipale du Château Blanc, mise à disposition de l'AME dans ce cadre.

Des réunions de travail thématiques, auxquelles ont participé les services municipaux, ont également été mises en place tout au long de l'année 2010 afin de permettre une mise en œuvre concrète de la GUP. Force est de constater qu'aucun bilan de ces travaux n'ont cependant été communiqués aux communes participantes, ce que nous ne pouvons que déplorer, et que le dossier « régie de quartier » est demeuré au point mort.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU), adopté en février 2009, a été en 2010 l'objet d'une petite modification sur le territoire châlettois. Cet outil intéressant au niveau de

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 19 janvier 2012

l'agglomération sera néanmoins amené à subir d'importantes et inéluctables évolutions dans un proche avenir du fait de l'adoption, sans concertation préalable, de la définition du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) fin 2010. Outre le fait que les perspectives futures sont difficilement lisibles, ce sont également nos décisions, et celles de l'agglomération, qui pourraient être remises en cause sur notre territoire. Les élus châtellois dénoncent une fois de plus, sur ce point, le manque d'information entourant la gestion de ce dossier, auquel ils ne sont nullement associés.

En matière de logement, l'action de l'AME se déploie en conformité avec le Plan Local de l'Habitat (PLH), qui a été approuvé en décembre 2009. Des efforts ont incontestablement été réalisés par les principales communes de l'agglomération dans le domaine du logement social, sur l'impulsion de l'AME, notamment sur le secteur ANRU. Il n'en demeure pas moins que l'offre reste toujours insuffisante, comparée à la demande (plus de 1 200 demandes de logements sur Chalette actuellement), et que ces efforts doivent donc être prolongés par tous les acteurs du logement social.

L'année 2010 marque également l'élaboration d'une étude pour une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), étude qui a donné lieu en 2011 à un diagnostic sur le patrimoine privé et qui pourra être suivie de l'obtention d'aides de l'ANAH (dossier à suivre en commission générale).

4) La culture

La politique culturelle de l'agglomération n'appelle pas de remarque significative.

5) Le sport

En 2010, l'AME a lancé :

- un audit des piscines de l'agglomération, qui a donné lieu à l'élaboration d'un rapport remis en novembre 2010, présentant une étude des besoins et plusieurs scénarii d'aménagement.
- une étude de faisabilité d'un parc sportif au cœur du quartier du Plateau, dans le cadre du programme ANRU.

6) Travaux sur la voirie, les bâtiments et les réseaux d'assainissement

Concernant Chalette, les actions menées en 2010 ont été les suivantes :

- études pour la faisabilité du projet immobilier sur le site de Bûges
- création d'un bassin de stockage et de collecte des eaux pluviales rue de la Ronce.

7) La collecte et le traitement des ordures ménagères

Ce service, assuré par le SMIRTOM, est financé par une contribution du budget de l'AME qui s'est élevée en 2010 à 5,5 M€, soit + 4% par rapport à 2009, et qui finance plus de 76% du SMIRTOM.

Le coût net budgétaire, tous déchets confondus, a atteint 134,88 € par tonne, ce qui représente un coût net fiscal de 81,37 € par habitant (contre 79,60 € en 2009).

La nouvelle déchèterie mise en service en 2009 au Parc de Chaumont à Corquilleroy a enregistré l'année passée une forte montée en puissance (+ 217%).

Par ailleurs, 2010 a été l'année de la redéfinition du schéma de la collecte, avec notamment des réductions de la fréquence du ramassage pour les secteurs pavillonnaires, ce qui a

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 19 janvier 2012

engendré, à juste titre, de nombreuses insatisfactions, notamment dans certains quartiers de Chalette.

Enfin et surtout, bien que le rapport ne l'aborde qu'incidemment en introduction, je rappelle également que c'est le 7 octobre 2010 que le Conseil communautaire, suite à la disparition de la Taxe Professionnelle Unique qui permettait jusqu'à présent le financement de la contribution de l'AME au SMIRTOM, a instauré la TEOM, et ce malgré l'opposition unanime des élus châlettois.

La mise en œuvre, en 2011, de ce nouvel impôt qui touche au premier chef les familles les plus modestes, est venue conforter notre opinion sur le caractère inutile et injuste de cette taxe dont nous demandons le retrait.

8) L'eau potable et l'assainissement

Ces deux points ont été présentés au Conseil municipal lors de la séance du 21 novembre 2011.

9) Les transports urbains

Le nombre global de voyages sur le réseau AMELYS a connu une hausse de 3,24% en 2010 (contre 2,10% en 2009).

La contribution à ce service du budget communautaire s'est élevée à 2,644 M € en 2010, soit une légère baisse par rapport à 2009 (2,7 M €). Les tarifs voyageurs ont couvert 26,78 % du coût du service en 2010, contre 26,74 % en 2009 (taux en constante augmentation d'une année sur l'autre depuis 2007).

2 avenants au contrat d'affermage ont été adoptés en 2010 et ont concerné :

- des adaptations de services et la mise en place d'un système de vidéo surveillance à bord des bus standards (avenant n°5)
- l'expérimentation, de décembre 2010 à août 2011 d'une navette de centralité gratuite.

10) La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Ces 2 aires d'accueil (Villemandeur et Amilly), dont la gestion a été confiée par concession à la société VAGO en 2007, ont connu en 2010 un taux d'occupation en hausse, qui atteint en moyenne plus de 80%. En 2010, l'AME a participé à hauteur de 127 500 € au financement de ce service (soit plus de 71%), et a perçu sur cette somme une aide financière de la CAF de 63 500 €.

11) Les moyens humains de l'AME

La communauté comptait 96 postes au 31/12/2010 (- 2 postes).

Les dépenses de personnel représentaient, en 2010, 12% des dépenses réelles de fonctionnement de l'AME (stable par rapport à l'exercice précédent).

12) Le compte administratif de l'AME 2010

- **Epargne** : l'épargne brute est passée de 3 M € en 2009 à **5,49 M € en 2010**, ce qui représente une hausse de 83% (après une baisse de 42 % entre les exercices 2008 et 2009). L'épargne nette est positive à 0,66 M €, sachant qu'elle atteignait encore 1 M € en 2007.

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 19 janvier 2012

- **Dépenses** : les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) ont atteint 30,99 M € en 2010, dont 35,25% sont reversés aux communes membres.

Les dépenses directes d'équipement concernent à 68% l'aménagement et les services urbains, à 25% la culture et le sport et à 2,96% des actions dans le domaine économique.

- **Recettes** : elles ont augmenté de 12,4% par rapport à 2009 et se sont élevées l'année dernière à 39,42 M €, dont **67% de recettes fiscales** (contre 62,34% en 2009). La fiscalité et les participations de l'Etat représentent à elles seules 98% des recettes de la communauté. Sur ces 39,42 M €, 11,5 M € sont automatiquement reversés aux communes membres.

Les dépenses d'investissements ont été autofinancées à hauteur de 26% (34% lors de l'exercice précédent).

- **La dette** : en 2010, l'encours de la dette de l'AME a progressé de 5,69 M € et atteint désormais **plus de 43,23 M €** (contre 36 M € fin 2009). 10 M € d'emprunts nouveaux ont été contractés en 2010.

13) Les budgets annexes

- en ce qui concerne le budget annexe « assainissement » : les dépenses d'investissements se sont élevées à 3,48 M € en 2010. L'encours de la dette était de 7,49 M € au 31/12/2010.
- Les budgets à vocation économique « Grande prairie », « ilot 22 » et « ZI Amilly » n'appellent pas de remarque particulière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE L'AME ET DE SES ANNEXES.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

AFFAIRE N°7 :
**Prêt de salles municipales pour les élections
présidentielles et législatives 2012**

Directeur de secteur : M. LOPEZ

Service : DGS

Affaire suivie par : L. SUEUR

Monsieur le Maire : A l'approche d'échéances électorales, la commune est souvent sollicitée pour la mise à disposition de salles communales en vue de la tenue de réunions politiques de présentation des candidats ou des programmes.

Afin de répondre à ces demandes, je propose au Conseil Municipal d'attribuer gratuitement, pour les élections présidentielles d'avril-mai 2012 et pour les élections législatives de juin 2012, les salles communales suivantes :

- salle Barbusse
- salle Salengro
- salle de quartier de la Pontonnerie
- de manière très limitée, la salle Aragon

et, au maximum une fois par candidat ou liste candidate, la salle polyvalente de la maison des associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU les prochaines échéances électorales de 2012,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition des salles communales listées ci-dessus pour les réunions politiques en lien avec les élections présidentielles et législatives de 2012.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

AFFAIRE N°8 :
Dépôt d'un dossier de permis de construire avenue Jean Jaurès

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. Pépin : La commune s'est engagée dans une politique de renouvellement de l'ensemble des ses établissements scolaires. Ainsi, après la réalisation du groupe scolaire Perret, la ville a engagé une réflexion sur la conception d'un nouveau groupe scolaire sur le secteur du bourg.

Ce futur établissement regroupant les écoles maternelle et primaire, avec la création d'une demi-pension, est envisagé sur des terrains, cadastrés AS 155, 393, 153, propriétés communales, situés Avenue Jean Jaurès.

Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser M le Maire à déposer un permis de construire pour cet objet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la construction d'un groupe scolaire, avenue Jean Jaurès, sur les parcelles cadastrées AS 155, 393, 153, propriétés communales,

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

Interventions inaudibles, matériel défectueux.

AFFAIRE N°9 :
Dépôt d'un dossier de permis d'aménager rue du Gué aux Biches

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. Pépin : Afin de diversifier les activités de loisirs proposés sur le secteur du parc de loisirs, tout en préservant son identité, la commune a prévu de réaliser une piste pour la pratique du BMX, sur un terrain situé à proximité de la zone artisanale de la Grande Prairie.

Pour permettre l'exercice de cette activité, 2 bâtiments à usage de bureaux et de stockage doivent être installés sur les parcelles cadastrées AO 168 et AO 177(pour partie), situées rue du Gué aux Biches.

Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser M le Maire à déposer un permis d'aménager.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager pour l'aménagement des parcelles cadastrées AO 168 et partie de AO 177, à usage de piste BMX avec la pose de 2 bâtiments liés à cette activité, rue du Gué aux Biches.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

**AFFAIRE N°9 bis :
Dépôt d'un dossier de permis de construire Stade du Bouy**

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. Pépin : Afin de compléter les équipements existants au stade du Bouy, il est prévu de réaliser une buvette d'environ 48 m², sur la parcelle BH 277, d'une superficie de 18 021 m².

Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser M le Maire à déposer un permis de construire pour cet objet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la construction d'une buvette, stade du Bouy, sur la parcelle cadastrée BH 277, propriété communale.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

AFFAIRE N° 10 :
Signature d'un bail avec M Barbe site naturel du Grand et Petit Rozeau

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. PEPIN : La commune dispose depuis de nombreuses années d'un site naturel, dit du « grand et petit Rozeau », classé en zone N du PLU intercommunal, et en zone inondable du PPRI, secteur A3, inconstructible.

A ce titre la ville a mis en place un plan de gestion de ce site intégrant un entretien régulier et écologique.

La plupart des parcelles incluses dans cette zone sont propriétés communales, hormis quelques propriétés demeurant privées, et faisant l'objet d'une mise à disposition de la commune.

Ainsi, la commune a conclu en 1996 un bail avec M. Barbe pour inclure ses 2 parcelles privées cadastrées AH 51 et AE 1, d'une superficie respective de 689 m² et 2 732 m², au sein du plan de gestion mené par la ville.

Le bail étant arrivé à expiration, ce dernier ne souhaitant pas vendre à la commune, il est proposé de reconduire un nouveau bail pour 6 ans, avec effet rétroactif, du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2016, proposant un loyer annuel de 30 €, payable en une fois, dès signature du bail.

Je vous propose donc de valider les termes de ce nouveau bail, suivant les modalités exposées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure un bail de 6 ans avec M. Barbe pour la location des parcelles cadastrées AH 51 et AE 1, situées sur la zone naturelle du grand et petit Rozeau, moyennant un loyer annuel de 30€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire auprès de Maître Collet,

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

AFFAIRE N°11 :
Alignement rue de la Lisique acquisition Forite et Maury

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. Pépin : Dans le cadre de l'acquisition de leur nouvelle propriété, rue de la Lisique, Mme Maury et M. Forite ont décidé de clôturer cette dernière.

Une partie de leur propriété ayant déjà fait l'objet d'un alignement, il restait à déterminer l'alignement situé chemin de la Lisique, situé à cheval sur les communes de Pannes et Chalette/Loing.

Aussi, afin d'assurer l'existence d'un cheminement piétonnier le long de leur propriété, il a été convenu que ces propriétaires nous cèdent une partie de leur terrain, cadastré BE 709, pour 100 m², à titre gracieux, moyennant la réalisation d'une clôture au nouvel alignement.

Je vous propose donc de valider les termes de cette transaction, suivant les modalités exposées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir 100 m² de la parcelle cadastrée BE 709, propriété de Mme Maury et M. Forite, à titre gratuit, moyennant la réalisation d'une clôture à l'emplacement du nouvel alignement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire auprès de l'étude El Andaloussi-Lemoine,

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

AFFAIRE N°12 :
Demande de subvention à l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing pour l'organisation de l'activité « Orchestre à l'école »

Directeur de secteur : Hélène PASTY

Service : Affaires Scolaires

Affaire suivie par : Sylvie COLLAND

Mme Gaudet : La ville de Chalette, en partenariat avec l'association APSAM, a proposé à l'école élémentaire Vivier Boutet de mettre en place à partir de l'année scolaire 2008-2009 une action intitulée « Orchestre à l'école ».

Une convention a été signée en septembre 2008 avec la ville de Montargis pour la mise à disposition d'agents territoriaux chargés de l'enseignement instrumental. La ville de Chalette sur Loing s'est engagée à reverser directement à la ville de Montargis la masse salariale correspondant à l'activité, sur la base de 36 semaines.

Toutefois, trois enseignants sont rémunérés sur la base de 52 semaines, directement par la ville de Chalette et ne sont donc concernés par cette convention.

L'action « Orchestre à l'école » est toujours en activité et concerne maintenant 3 classes de l'école Vivier Boutet.

Pour permettre la continuité de cette action dont le bilan est très positif, aussi bien sur le comportement des enfants que sur les activités scolaires mais également sur l'apprentissage d'un instrument et la pratique au sein d'un orchestre, la ville de Chalette sur Loing sollicite une subvention auprès de l'Agglomération montargoise et rives du Loing.

Le montant sollicité s'élève à 1 774€, représentant le montant différentiel de la rémunération des trois enseignants rémunérés directement par Chalette de 36 semaines à 52 semaines.

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing selon les modalités indiquées ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

AFFAIRE N°13 :
**Signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour
les Chèques Vacances**

Directeur de secteur : Patricia Thiry

Service : SEMURPA

Affaire suivie par : Patricia Thiry

Mme Berthelier : « L'Agence Nationale pour les chèques vacances (ANCV) a mis en place en 2008 un programme appelé « SENIORS en VACANCES » s'adressant aux personnes âgées de plus de 60 ans, retraités ou de plus de 55 ans handicapées.

Ce dispositif est intéressant pour les retraités de Chalette dont bon nombre dispose de ressources modestes et ne partent pas en vacances.

En effet, l'agence propose des séjours à des prix intéressants pour les personnes non imposables, étant précisé que les autres retraités peuvent également profiter du séjour mais sans l'aide de l'ANCV.

La convention ci-annexée présente les conditions et modalités de mise en œuvre du partenariat entre cet organisme et la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention ci-annexée ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention ci-annexée à passer entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances et la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

PRECISE que la convention deviendra caduque en cas de non réalisation du projet sans aucune indemnité.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

Interventions inaudibles, matériel défectueux.

AFFAIRE N°14 :
**Réforme de la catégorie B – Application du nouveau cadre
d’emplois des assistants territoriaux de conservation du
patrimoine et des bibliothèques**

Directeur de secteur : LEONES Marylène

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par : LEONES Marylène

M. Berthier : Le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut du cadre d’emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques rend effectif à compter du 1^{er} décembre 2011, la réforme de la catégorie B pour ce cadre d’emplois.

Avant de procéder à l’intégration des agents de la catégorie B de la filière culturelle, il y a lieu de modifier les grades en conséquence :

Anciens grades	Nouveaux grades au 1.12.2011
1 poste d’assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe	1 poste d’assistant de conservation
1 poste d’assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe	1 poste d’assistant de conservation principal de 2ème classe.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 ;

Entendu les explications du rapporteur ;

Après en avoir délibéré

DECIDE de la modification des grades des agents de la catégorie B de la filière culturelle suivant le tableau ci –dessus.

ADOPTE A L’UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	---

AFFAIRE N° 14 bis :
**Cadeaux pour le personnel communal à l'occasion du départ en
retraite**

Directeur de secteur : Mme LEONES Marylène

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par : Mme LEONES Marylène

M. Berthier : Il est d'usage, pour la commune, d'offrir un cadeau à chaque agent, titulaire et contractuel, à l'occasion de son départ en retraite.

La valeur de ce cadeau est fixée à 198 € par agent.

A cet effet et sur demande de la Trésorerie municipale, une décision a été prise sur ce principe en 2011.

La présente délibération, a pour objet de confirmer, à la demande de la Trésorerie, l'application du principe énoncé.

Le Conseil Municipal,

Entendu les explications du rapporteur ;

Après en avoir délibéré

DECIDE d'octroyer, à l'occasion du départ en retraite des agents communaux, titulaires et contractuels, un cadeau à ces derniers, dont la valeur est fixée à 198 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	---

AFFAIRE N° 15 :
**Convention avec l'association « Comité des Œuvres
Sociales » du personnel communal**

Affaire suivie par : Laurence Chaintreau

M. Berthier : Le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal (C.O.S.) est une association régie par la loi de 1901 dont l'objet est de gérer les œuvres sociales du personnel communal actif et retraité et, à ce titre, d'apporter diverses prestations financières à caractère social aux intéressés et à leurs familles.

Les aides distribuées prennent la forme de chèques accordés à l'occasion de certains événements et de participations financières pour l'usage de divers services : crèches, centres de loisirs, club-ados, classes de découverte et séjours linguistiques. De même, plusieurs sorties et séjours sont organisés chaque année.

Afin de permettre le financement des activités de cette association, la commune lui verse chaque année une subvention au moins égale à 1 % de la masse salariale (hors charges patronales) de l'exercice précédent.

Pour l'année 2012, cette subvention s'élève à 60 607€. Son montant se révèle supérieur à 23 000 €.

Or, le décret n°2001-495 du 6 Juin 2001 fait obligation à la collectivité de conclure une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à cette somme.

Cette convention doit préciser l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Y sont en outre précisées les mises à disposition consenties par la Commune à titre gratuit en matière d'heures de personnel et de locaux.

Elle est conclue pour l'année 2012 et sa reconduction doit obligatoirement faire l'objet d'un avenant à l'occasion du vote annuel de la subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le décret n°2001-495 du 6 Juin 2001 ,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention à intervenir avec le Comité d'Œuvres Sociales du personnel communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : 32 ABSTENTION(S) : x CONTRE : x
-----------------------------	---

AFFAIRE N° 16 :
Compte rendu de la délégation d'attributions a Monsieur le Maire

Directeur de secteur : Marcel LOPEZ

Service : DGS

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE

Monsieur le Maire : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibérations des 25 mars 2008, 17 novembre 2008 et 25 mai 2009, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par les délibérations.

Décision n° 85/2011 : Convention avec la SCP d'avocats TEISSONNIERE pour la tenue de consultations juridiques

Il a été décidé :

- de signer une convention entre la ville de Chalette sur Loing et la SCP d'avocats TEISSONNIERE et ASSOCIES situé à Bobigny (91), pour la tenue de consultations juridiques mensuelles pour, au profit des habitants du canton, dont le montant forfaitaire annuel est fixé à 7 118,61€ HT et qui sera réglé sur production par la SCP de mémoires trimestriels.

Décision n° 86/2012 : Fixation d'un tarif pour le repas de quartier du comité de quartier du Bourg

Il a été décidé :

- d'organiser un repas de quartier le dimanche 15 janvier 2012, à la salle Aragon, au tarif de 12€ pour un adulte et gratuit pour les enfants jusqu'à 9 ans.

Décision n° 87/2012 : Attribution d'un logement de type F3 au 10 rue Albert Camus à l'Association ACOTAM

Il a été décidé :

- de passer une convention d'occupation à titre précaire d'un logement de type F3 situé au 10 rue Albert Camus à Chalette sur Loing, au profit de l'Association Acotam, à compter du 1^{er} novembre 2011, pour un loyer mensuel de 272,36€, révisable chaque année selon la variation de l'indice INSEE.

Décision n° 88/2012 : Marché à procédure adaptée pour la fourniture de plantes et de fleurs

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commande décomposé en 4 lots :

- **lot n°2** : Mise en culture de suspensions florales attribué à la société RAVARD de Chalette sur Loing, pour un montant de 5 606€ HT,
- **lot n°3** : Achat de plantes à massifs annuelles attribué à la société RAVARD de Chalette sur Loing pour un montant 16 794,38€ HT.
- **lot n°4** : Achat de plantes à massifs bisannuelles attribué à la société DEBOISE de Chalette sur Loing, pour un montant 8 846,10€ HT ;
- **lot n°5** : Achat de gazon attribué à la société AGRALYS de Limours (91), pour un montant 1 057,12€ HT

ce marché prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 1 an.

Décision n° 89/2011 : Animations proposées par le Service Municipal de la Jeunesse pendant les vacances de Noël 2011

Il a été décidé :

- d'organiser, par le Service Municipal de la Jeunesse, deux animations durant la semaine des vacances de Noël 2011 :

- **un tournoi de foot en salle**, le mardi 20 décembre 2011 au gymnase Pablo Picasso de 14h à 18h,
- **une sortie au Parc Eurodisney** à Marne la Vallée (77), le jeudi 22 décembre 2011 de 7h30 à 20h30, avec un aller-retour en bus pour 50 jeunes et 5 animateurs du service.

Selon les tarifs suivants :

- **Tournoi de foot** : restauration à 2€, boissons à 0,50€ l'unité et barres de céréales à 1€ l'unité
- **Parc Eurodisney** : 15€ ou un ticket CAF de 9€ + 6€.

Décision n° 90/2011 : Marché à procédure adaptée pour la fourniture de matériels et produits d'entretien

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commande décomposé en 7 lots, avec un minimum et un maximum sur la durée totale du marché,

- **lot n°1** : fourniture de matériels d'entretien en hygiène générale attribué à la société PROPIMEX de Puiseaux (45) pour un montant compris entre 5 000€ HT et 10 700€ HT
- **lot n°2** : fourniture de produits d'entretien en hygiène générale attribué à la société RAYNAUD de Lisieux (14) pour un montant compris entre 5 000€ HT et 15 000€ HT
- **lot n°3** : fourniture de produits d'entretien de cuisine et office attribué à la société DAUGERON de Montigny sur Loing (77) pour un montant compris entre 3 500€ HT à 8 700€ HT
- **lot n°4** : fourniture de matériels d'entretien cuisine et office attribué à la société PROPIMEX de Puiseaux (45) pour un montant compris entre 1 000€ HT à 4 000€ HT
- **lot n°5** : fourniture de consommables attribué à la société PIERRE LE GOFF de St Aignan Grandlieu (44) pour un montant compris entre 8 000€ HT et 14 000€ HT
- **lot n°6** : fourniture de produits d'entretien buanderie attribué à la société RAYNAUD de Lisieux (14) pour un montant compris entre 1 000€ HT et 3 000€ HT
- **lot n°7** : lot déclaré infructueux. Les produits ne correspondaient pas aux attentes de la ville

Décision n° 91/2011 : Réalisation d'un emprunt à taux fixe de 1 500 000 euros auprès de la caisse des dépôts et consignation pour le financement d'une opération d'investissement prévue au budget primitif 2011

Il a été décidé :

- de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation un emprunt de 1 500 000 euros et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée du prêt : 15 ans,
- périodicité des échéances : annuelle,
- taux d'intérêt actuariel annuel : 4,51%,
- amortissement : naturel

et de signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Décision n° 92/2011 : Marché de signalisation horizontale et verticale. Lot n° 2 – Signalisation horizontale

Il a été décidé :

- de ne pas reconduire le marché de signalisation horizontale n°5/10 attribué à la société AB2 SIGNALISATIONS

Décision n° 93/2011 : Marché à procédure adaptée pour les prestations de service de transports

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commande décomposée en 2 lots :
 - **lot n° 1** : transports urbains attribué à la société GATINEO de Beaune La Rolande (45)
 - **lot n° 2** : transports associatifs attribué à la société DARBIER d'Amilly (45)

ce marché prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois

Décision n° 94/2011 : Marché à procédure adaptée pour la fourniture de papier de reprographie

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commandes, attribué à la société PAPETERIE SERVICE de Chalette (45), avec une remise de 45% sur catalogue hors bordereau de prix.

Ce marché prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois

Décision n° 95/2011 : Marché à procédure adaptée pour la fourniture de consommables informatiques

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée à bons de commande, attribué à la société OFFICE XPRESS de St Denis la Plaine (93), avec une remise de 60% sur catalogue hors bordereau de prix.

Ce marché prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

Décision n° 96/2011 : Marché à procédure adaptée pour la fourniture de repas en liaison froide pour le portage à domicile

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de repas en liaison froide pour le portage à domicile, attribué à la société COMPAS d'Orléans (45), pour un montant hors taxes de 4,29€ par repas.

Ce marché prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an renouvelable 1 fois.

Décision n° 97/2011 : Marché à procédure adaptée concernant la réalisation des bulletins municipaux

Il a été décidé :

- de souscrire un marché à procédure adaptée, attribué à la société ORIENT EXPRESS de Paris (75) pour les prestations ci-dessous :
 - La lettre du Maire (4 pages) pour un montant de 875€ HT,
 - Faits et Gestes (16 pages) pour un montant de 3 040€ HT,
 - Chalette Place Commune (16 pages) pour un montant de 2 890€ HT,
 - Chalette Place Commune (8 pages) pour un montant de 1 760€ HT,
 - Entre Nous (4 pages) pour un montant de 498€ HT.

Ce marché prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an renouvelable 1 fois.

Décision n°98/2011 : Signature des contrats de cession avec les artistes dans le cadre de la programmation culturelle 2012

Il a été décidé :

- de signer des contrats de cession de droits avec les compagnies concernées pour les spectacles suivants :

- TRACES : les 13 et 14 avril 2012 en partenariat avec l'AME,
- BOULIMAYA LA BOULE D'OR : les 16, 17 et 18 janvier 2012,
- HYPOCONDRIAC PREMIER ROI DE NEURASTHENIE : le 12 mai 2012

Les contrats prévoient les dispositions financières suivantes :

- Spectacle d'avril :Le petit théâtre de pain (co-organisation avec l'A.M.E qui finance les cachets des artistes) : prise en charge de 5 nuits pour 15 personnes du 10/04 au 15/04/2012 pour une somme prévisionnelle totale de 2 000€ TTC,
- Spectacle de janvier : Les singuliers : cachets des artistes et frais annexes, pour la somme totale de 3 003,49€ TTC
- Spectacle de mai : Clin d'œil : cachet des artistes et frais annexes, pour la somme de 4 198, 90€ TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR : x
	ABSTENTION(S) : x
	CONTRE : x

AFFAIRE N° 17 :
MOTION - Précisions du Conseil Municipal de Chalette-sur-Loing relatives au rapport annuel de l'AME pour 2010

Directeur de secteur : Gwenaelle MOUTON

Service : Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Gwenaelle MOUTON

Monsieur le Maire : Le Conseil municipal de Chalette-sur-Loing, s'il prend acte du rapport annuel de l'AME pour l'année 2010, apporte les précisions suivantes :

- s'inquiète de la dérive financière observée ces dernières années, avec une augmentation inquiétante de l'endettement de l'agglomération pour financer principalement des opérations de prestige ;
- dénonce à nouveau l'absence de transparence et d'explications aux élus et aux habitants sur la diminution importante des recettes fiscales liée à la suppression de la taxe professionnelle ;
- rappelle que ce sont les choix budgétaires du Président et de toutes les communes de l'agglomération, sauf Chalette, alliés à la baisse des recettes fiscales qui ont amené le Conseil d'agglomération à créer un nouvel impôt pour les ménages, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le Conseil municipal rappelle à cette occasion son opposition à la TEOM, impôt injuste puisqu'il fait payer tous les habitants deux fois le même service

Le Conseil municipal de Chalette rappelle par ailleurs :

- son inquiétude pour l'avenir financier de l'AME avec le projet d'intégration de 5 nouvelles communes à l'agglomération et ses conséquences quant à la pertinence du périmètre du syndicat Arboria, donc de la reprise par l'AME du déficit de la zone d'activité lié à l'implantation d'ICT ;
- sa demande d'une évolution des projets de construction de logements sociaux, afin de répondre aux besoins recensés des habitants de l'agglomération (sur Chalette, 1200 demandeurs de logements actuellement inscrits) et pour compenser le déséquilibre de la reconstitution de l'offre locative dans le cadre de l'ANRU
- son attachement à ce que la gratuité pour les usagers les plus fragiles et une meilleure desserte transversale de notre agglomération soient prises en compte dans le cadre de la nouvelle délégation de services publics pour les transports en commun

Enfin, le Conseil municipal de Chalette dénonce le manque de démocratie qui préside aux choix les plus importants dans l'agglomération : délai de transmission des dossiers aux élus qui ne permettent pas un travail en amont sérieux, absence de concertation des habitants, refus de débats, manque de transparence... Les agglomérations et l'intercommunalité prennent de plus en plus de décisions importantes pour les citoyens de nos communes, il est fondamental que la démocratie représentative et participative puissent véritablement s'y exercer.

ADOPTE A L'UNANIMITE	POUR	: 32
	ABSTENTION(S)	: x
	CONTRE	: x

Interventions inaudibles, matériel défectueux

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

Mr DEMAUMONT

Mr BERTHIER.....

M. RAMBAUD

Mme CLEMENT

Mr PEPIN

Mme GAUDET

M. LEPAGE.....

Mme LANDER.....

Mme PILTE

Mme PRIEUX.....

M. MAUBERT

Mme VALS

Mme BERTHELIER.....

Mme HEUGUES.....

Mr POMPON

Mr BORDOT.....

Mme MASSOULINE

M. YILMAZ

Mme BENALI

Mr CHUPAU.....

Mme BAYRAM

Mme MAMERT

Mr KHALID

M. BOULAY.....

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie **20 janvier 2012**

La séance a été levée à 22h